

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, Le Conseil municipal de la commune de SAINT-JUST s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick LEVET.

Date de la convocation : 07/05/2024

Nombres d'Elus présents : 11/13

Nombres de votants : 13/13

Pouvoirs : Mme JOSSERAND donne pouvoir à Mme ANDRE – Mme CHAURAND donne pouvoir à Mme Catherine FLAMAND

LEVET Patrick	X	CHAURAND Anne	ABS
FLAMAND Catherine	X	CROISY Daniel	X
SUCHET Gabriel	X	JOSSERAND Christiane	ABS
PERREAUD Pascal	X	KARA Ramazan	X
ANDRE Renée	X	LABRANCHE Guy	X
BAMPA Joëlle	X		
CARON Catherine	X		
MARIE Audrey	X		

Secrétaire de séance désigné (Article L2121-15 du CGCT) : Catherine FLAMAND

Monsieur le Maire, Patrick LEVET, demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent Procès-Verbal du 04 avril 2024.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente du 04 avril 2024.

RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Intervention et présentation de différents scénarios par Mme MARMETH de l'Agence Départementale d'Ingénierie.

➤ **DELIBERATION N°2024-17**

RENOVATION SALLE DES FETES CHOIX SCENARIO

Suite à la présentation des deux scénarios proposés par l'Agence Départementale d'Ingénierie quant à la rénovation de la Salle des fêtes, M. le Maire propose aux membres du Conseil de se positionner sur le scénario à retenir.

M. le Maire informe également le conseil que la commission travaux et la commission urbanisme se sont réunies afin d'étudier ces deux scénarios. Le scénario 2, qui s'appuie sur une meilleure performance thermique, a été retenu par les commissions. Il permettra de traiter le bâtiment dans son ensemble et ainsi bien dimensionner les installations (chaudière, ventilation).

Estimation financière du coût des travaux : 290 000€ HT

Estimation financière totale toutes dépenses confondues : 435 300€ TTC

Après avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité des votants :

- **DECIDENT** de choisir le scénario 2

- **AUTORISENT** M. le Maire à signer tout document s'y afférent

Vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

➤ **DELIBERATION N°2024-18**

DELEGATION COMPETENCE DE DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

Madame FLAMAND, 1^{ère} adjointe et déléguée à l'urbanisme, expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Considérant que M. LEVET, Maire de la commune de SAINT-JUST, a déposé une déclaration préalable référencée n° DP00136924B0017 en mairie le 13/05/2024, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision et se prononcer sur la délivrance dudit permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- **PREND ACTE** du dépôt par Monsieur LEVET d'une déclaration préalable référencée n° DP00136924B0017 en mairie le 13/05/2024
- **DESIGNE** Madame FLAMAND, 1^{ère} adjointe et déléguée à l'urbanisme, en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme et la charge de prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de l'arrêté de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

TRAVAUX

**Achat remplacement tondeuse ISEKI : devis Parizot 20 000,00 € moins 5 500,00 € de reprise
Total 14 700,00 € livraison fin mai
Livraison chargeur du tracteur**

Plusieurs arbres morts sont tombés sur la route

VOIRIE

PROGRAMME REFECTION VOIRIE

Chiffrage par GBA : allée des Tilleuls reprise affaissement - allée Lieutenant Colonel Fontaine

ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN

Organisation pour permanences de tenue du bureau de vote pour les Elections Européennes du 09 Juin 2024

PERSONNEL – MAITRE DE STAGE -

Proposition à un agent technique d'être maître de stage pour un jeune en apprentissage en alternance à partir de septembre : refus

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

➤ **DELIBERATION N°2024-19**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – PRESTATION REDACTION ASSOCIATION EGEE

M. le Maire, Patrick LEVET, rappelle aux membres du Conseil le rôle primordial de l'échelon communal dans la gestion d'une situation de crise, qu'elle soit d'origine naturelle ou technologique.

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi MATRAS et notamment son décret d'application 2022-907 du 20 juin 2022 vous impose l'élaboration d'un PCS en raison du classement de votre commune en zone de sismicité modérée, (niveau 3 sur une échelle de 2 sur 5).

Pour faire face à des risques majeurs ou à d'autres situations exceptionnelles, le maire a la responsabilité de se doter d'un plan communal de sauvegarde (PCS) et d'en maintenir son caractère opérationnel. Le PCS permet à la commune d'optimiser sa capacité de réaction face à un événement de sécurité civile. Il organise la réponse de proximité en prenant en compte l'information, l'alerte et le soutien aux populations ainsi que la mise en œuvre des premières mesures d'urgence et l'appui aux services de secours jusqu'au retour à la normale.

Le PCS est le maillon local de la sécurité civile qui permet aux élus de faire face à la crise.

M. le Maire informe que l'Association EGEE a proposé une prestation pour assister la Commune dans l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), son maintien opérationnel et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Prestation à hauteur de 2 290€.

Le Conseil municipal, à la majorité des votants :

- **ACCEPTE** la prestation de l'Association d'EGEE
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention
- **CREE** une commission avec les membres suivants : Catherine FLAMAND – Daniel CROISY – Guy LABRANCHE - Ramazan KARA – Renée ANDRE – Audrey MARIE

PROCHAIN CONSEIL LE 23 MAI A 20H

Observations :

PV approuvé lors de la séance du 23/05/2024

Secrétaire de séance,
Catherine FLAMAND

Le Maire,
LEVET Patrick



